



Chers Confrères, Chères Consœurs,

La mécanique de la réforme s'installe à grande vitesse : au début du mois de mai 2026, plus d'1 million d'entreprises disposaient déjà d'une adresse de réception dans l'annuaire de la facture électronique, et plus de 130 plateformes agréées étaient immatriculées. Le branchement technique avance donc, mais il n'est que la partie émergée de l'iceberg. Le vrai défi est ailleurs, et il est humain. Le risque, sinon, est celui de l'effet ciseau : à court terme, raccorder les cabinets et leurs clients aux plateformes mobilise beaucoup d'énergie et de moyens sans gain de productivité immédiat pendant que la transformation de fond, celle de nos missions, de notre modèle et de nos métiers, reste à engager.

C'est tout l'objet de notre dernier Parcours de la transformation, le 26 mai, consacré au facteur humain et à la conduite du changement. Ce numéro vous en propose l'essentiel : non plus la technique de la réforme, mais les femmes et les hommes qui la feront vivre.



**Gilles BÖSIGER**  
Président OEC Paris - Île de France

### **3 actions concrètes à mener**

## 1. Formalisez et partagez votre vision de cabinet

La conduite du changement commence par le sommet : avant de demander à vos équipes d'évoluer, clarifiez le cap. Car la facture électronique n'est pas un simple changement d'outil : c'est une transformation des missions, du modèle économique et de la culture du cabinet. Posez par écrit, même brièvement, votre projet à trois ou cinq ans, puis partagez-le avec l'ensemble de vos collaborateurs : c'est le préalable indispensable à toute mobilisation.

## 2. Accompagnez chaque collaborateur selon sa phase

Face au changement, chacun avance à son rythme, en passant par des étapes connues, du déni à l'acceptation, en passant par la résistance. Situez où se trouve chaque collaborateur et adaptez votre posture : informer celui qui doute de l'utilité, rassurer celui qui s'inquiète pour son poste, faire échanger les pairs entre eux, etc. Pensez aussi à reconnaître et à valoriser le travail accompli jusqu'ici, notamment la saisie : on n'embarque pas une équipe en lui laissant penser que son métier d'hier ne servait à rien.

## 3. Investissez dans les compétences relationnelles et libérez du temps

Historiquement, la formation en cabinet porte presque exclusivement sur la technique : à peine 10% concerne les compétences transverses et environ 1 % la relation client et la posture de conseil. C'est précisément là que se jouera la valeur de demain. Bâissez un véritable plan de formation tourné vers ces compétences, et dégagez le temps nécessaire à la transformation.

## Les questions techniques du mois

### *Comment dégager du temps pour conduire le changement alors que mes équipes sont déjà sous l'eau ?*

Trois leviers se combinent. D'abord la subsidiarité : redescendre régulièrement chaque tâche au niveau le plus pertinent, pour que chacun, vous compris, se concentre sur ce qui a le plus de valeur. Ensuite la politique du « +1 » : se doter structurellement d'un peu de ressource au-dessus du strict nécessaire, afin de libérer le temps de la transformation. Enfin, ce temps a un coût, qui se finance par une réflexion sur la valeur de vos missions, y compris en facturant des prestations aujourd'hui offertes.

### *Un acompte versé sur une livraison de biens doit-il, lui aussi, donner lieu à une facture et à la remontée du statut « encaissé » ?*

Oui. La TVA est exigible dès l'encaissement d'un acompte, qu'il porte sur une prestation de services ou sur une livraison de biens. Une facture d'acompte doit donc être émise, et le statut « encaissé » remonté au titre de cet acompte dès lors que l'entreprise est à la TVA sur les encaissements.

## **Comment gérer le statut « encaissé » en présence d'une retenue de garantie, par exemple dans le BTP ?**

La facture est juridiquement émise pour 100 % du montant dès le départ : c'est une facture électronique classique, à 100 %, la retenue de garantie ne portant que sur le paiement. Côté TVA, si l'entreprise relève des débits, la TVA est exigible immédiatement et il n'y a pas de difficulté. Si elle relève des encaissements, l'exigibilité est fractionnée : le statut « encaissé » est alors remonté en deux temps, sur le paiement principal puis sur le solde libéré à l'issue de la garantie

## **E-Factu : votre outil gratuit pour préparer l'arrivée de la facture électronique dans vos cabinets**

Vous êtes déjà **plus de 2 000** à avoir téléchargé notre outil gratuit, simple et complet pour vous aider à anticiper cette transformation.

L'Ordre des experts-comptables de Paris Ile-de-France vous aide ainsi à identifier, pour chacun de vos clients, les cas d'usage spécifiques liés à la facture électronique.

[Téléchargez E-Factu](#)

## **Replay**

### **« Gérer le facteur humain et conduire le changement »**

Parcours de la transformation du 26 mai 2026 (1h30)

Un atelier animé par Gilles Bösigler, Virginie Roitman (vice-présidente de l'OEC Paris - Île de France) et Julien Catanese. Au programme :

- distinguer le changement d'outil de la transformation des missions et de la culture
- la courbe du changement et les postures managériales à adopter à chaque étape
- dégager du temps : subsidiarité, symétrie des attentions et facteurs de motivation des équipes.

[VOIR LE REPLAY](#)

### **« Régimes de TVA spécifiques et consolidation »**

Les Experts de la Factu du 23 avril 2026

Au programme :

- assujetti unique (groupe TVA) : opérations internes et mentions obligatoires
- factures mixtes biens / services et règle de l'accessoire
- TVA sur la marge en e-invoicing et en e-reporting

[VOIR LE REPLAY](#)

## « Cas particuliers : notes de débit ou d'auteur, cartes cadeaux, clause de réserve »

Les Experts de la Factu du 7 mai 2026

Au programme :

- notes de débit : facture ou simple document hors champ
- droits d'auteur et retenue de TVA par l'émetteur
- bons et cartes cadeaux à usage unique ou multiple

[VOIR LE REPLAY](#)

## [Agenda : vos prochains rendez-vous](#)

**Les Experts de la Factu - 11 juin 2026 à 8h30 (45 minutes)**

Episode 12 : Auto-facturation

**Les Experts de la Factu - 25 juin 2026 à 8h30 (45 minutes)**

Episode 13 : Cas particuliers et confidentialité

**Atelier de la Transformation #8 - 18 juin 2026 à 9h00 (1h30)**

Accompagner ses clients dans la transformation

[JE M'INSCRIS](#)

**ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES** *ec*  
Région Paris Ile-de-France

